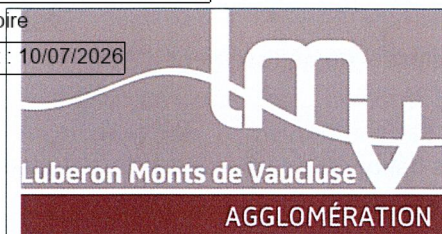


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2026/...

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	52
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

N° 2026-101

AFFAIRES GENERALES – Approbation de la convention avec le
parc naturel régional du Luberon pour la garde régionale
forestière estivale

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-11-2 ;*
- *Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les statuts du parc naturel régional du Luberon ;*
- *Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-150 en date du 9 octobre 2025, portant approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Luberon ;*
- *Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2026.*

Le Parc naturel régional du Luberon conduit depuis plusieurs années, chaque été, une opération de sensibilisation du public aux risques d'incendies de forêt. Cette action se traduit par le recrutement d'agents saisonniers chargés d'informer les usagers sur les risques encourus et sur la réglementation préfectorale en vigueur. Ils veillent au respect des bonnes pratiques (cigarette, barbecue, gestion des déchets, stationnement, etc.) et interviennent en prévention sur les sites les plus fréquentés. Ils assurent également un rôle de relais auprès des autorités compétentes, en signalant les départs de feu (SDIS, ONF, etc.) et les éventuelles infractions (gendarmerie, police municipale).

Cette opération est financée à 80 % par la Région Sud, les 20 % restants étant pris en charge par les EPCI compétents en matière de tourisme. Pour Luberon Monts de Vaucluse, le coût de participation à la campagne 2026 s'élève à 6 436 € pour le recrutement de quatre agents saisonniers du 22 juin au 31 août 2026. Luberon Monts de Vaucluse avait déjà pris part à ce dispositif en 2025.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention du Parc Naturel Régional du Luberon pour la garde forestière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.


Le Secrétaire de séance
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,
Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.